

NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

*Conformément aux dispositions de la loi NOTRe 2015-951 du 7 août 2015  
Relative à la transparence et la responsabilité financière des Collectivités Territoriales*

Le Budget Primitif de 2016, constitue les ouvertures de crédits dans la limite desquelles Madame la Présidente est autorisée à gérer la dépense publique.

Il intègre les résultats antérieurs suite à l'adoption du Compte Administratif de 2015.

C'est une évaluation sincère de façon précise et objective de la gestion courante et régulière du Syndicat Scolaire, estimée au plus près du besoin avec une marge suffisante pour faire face à l'imprévu.

Les dépenses sont de 2 ordres : Le fonctionnement et l'investissement.

Les recettes sont de 4 origines : Les communes, le département, la CAF et les excédents des années précédentes.

SECTION	BP 2015	BP 2016	Ecart	%
FONCTIONNEMENT	100 330.00 €	128 402.00 €	28 072.00 €	+ 27.98 %
INVESTISSEMENT	3 930.00 €	306.00 €	- 4236.00 €	- 92.21 %
TOTAL	104 260.00	128 708.00	24 448.00	+23.45 %

Le budget primitif est voté par nature. L'instruction budgétaire et comptable M14 normalise la présentation qui s'impose à toutes les collectivités.

- I) **SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES** (récapitulatif des chapitres budgétaires page 4 du budget).

Tout en poursuivant l'effort de rigueur de la gestion avec le maintien d'un service public de qualité, la section progresse de 27.98%, inflation due principalement aux factures pour : la cantine, le périscolaire et les TAP non mandatées en 2015 avec la prise en compte de l'inflation.

**A) Charges à caractères générales (chapitre 011)**

Les charges à caractères générales s'établissent à 92 732.00 € contre 89 705.00 € au budget primitif 2015 ce qui représente une augmentation de (+ 3.37 %) qui intègre les factures du centre social 2015 et 2016.

On notera que les évolutions de ce chapitre portent essentiellement sur :

- Energie, Electricité
- Fournitures de petits équipements
- Contrats de prestations de services
- Frais de télécommunication
- Autres services extérieurs

D'autres postes sont revus à la baisse comme :

- Fournitures scolaires (55 euros par enfant)
- Voyages et déplacements
- Frais de nettoyage des locaux (une meilleure répartition comptable avec le compte 6288)

NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

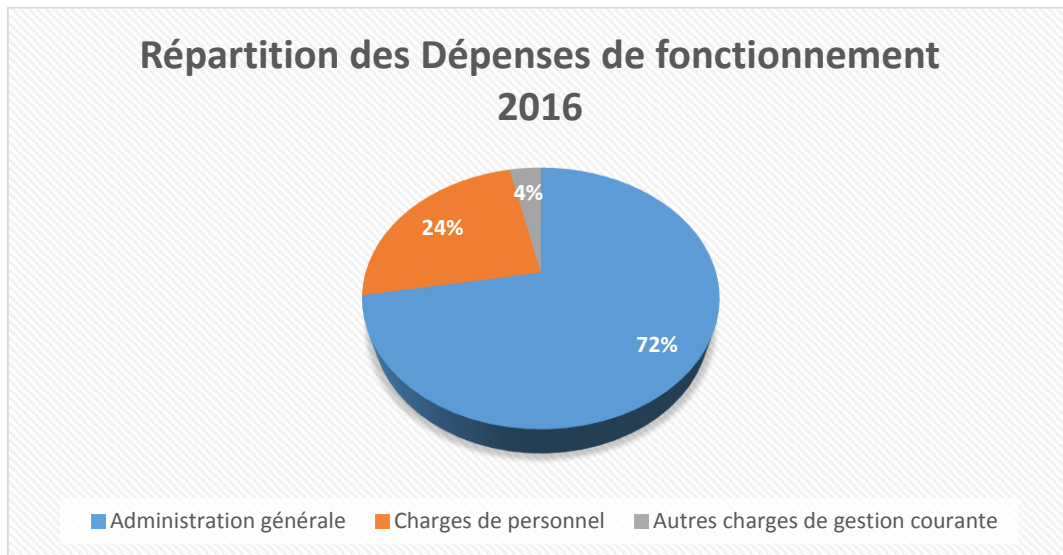
**B) Dépenses de personnel (chapitre 012)**

Les charges de personnel s'établissent à 32 270.00 € contre 29 770.00 €. Certaines contraintes s'imposent à nous, notamment la majoration des cotisations retraite ainsi que celle du point d'indice.

**C) Autres charges de gestion courante (chapitre 65)**

Au total, le chapitre 65 est équivalent à la prévision 2015.

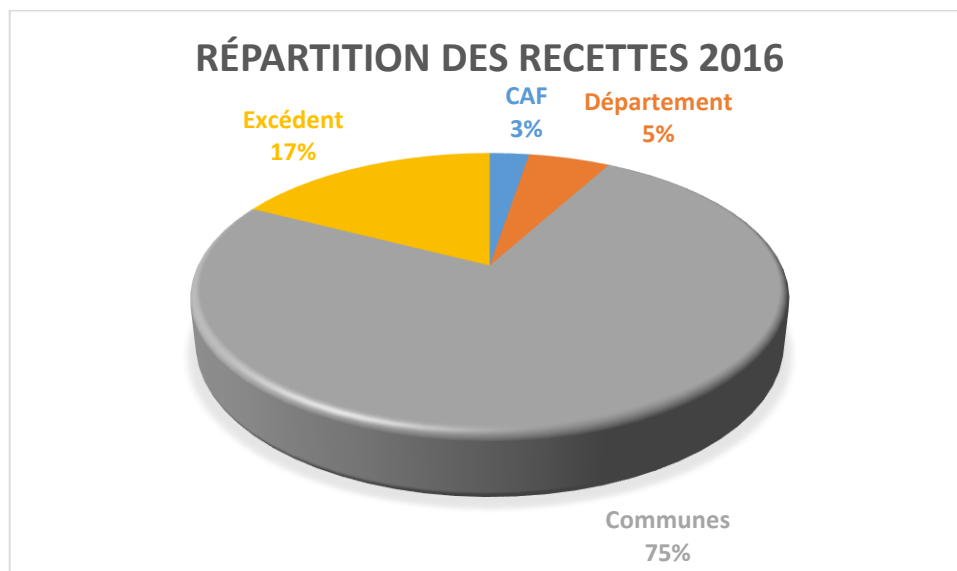
Les dépenses ayant trait aux élus restent identiques à 2015. (Indemnités, cotisations).



**II) LES RECETTES**

En 2016 les recettes sont de 4 ordres chapitre 74 dotation et participations.

- CAF pour 3 308.00 €
- Département pour 6 880.00 €
- Communes pour 95 888.00 €
- Excédent 2015 pour 22 326.00 €



NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

Certifié sincère et véritable sur 3 pages, le 13 avril 2016

Mme Lina HEREL, Présidente.